

**COMPTE - RENDU de la RÉUNION du CONSEIL MUNICIPAL
en date du 7 OCTOBRE 2019 à 19 heures**

Étaient présents :

Gustave BOSQ - Monique GELLENS - Michel NORBERT – Christophe MATHERON - Céline
CONSTANS - Olivier BERGERETTI – Alain PIECQ - Rémi ALLEC – Sébastien MARTIN – Yves
SEARD – Daniel ROSSIGNOL
Secrétaire de séance : Monique GELLENS

ORDRE DU JOUR

- APPROBATION DU C.R. du 25 JUILLET
- DELIBERATION POUVOIR AU MAIRE : SERVITUDES ACQUISITION DU
TERRAIN DE M. BERTIER
- DELIBERATION : CHARGES GITES MUNICIPAUX
- SDIS 05 - APPROBATION ET SIGNATURE DE LA CONVENTION DE
PRESTATION DE SERVICE
- PRESENTATION DU RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU
SERVICE ASSAINISSEMENT
- DELIBERATION SUR LE DROIT DE PREEMPTION URBAIN SUR LA PARCELLE
TOTALE OU EN PARTIE
- ETUDE DE LA DEMANDE DE SOUTIEN POUR UN PROJET SCOLAIRE
- QUESTIONS DIVERSES

M. le Maire accueille les participants et les remercie de leur présence.

Il souhaite ajouter 2 délibérations : vente terrain à Rémi ALLEC et désignation d'un coordinateur et agent recenseur pour 2020. Accepté à l'unanimité.

I – APPROBATION DU CR du 25 JUILLET

Ce compte rendu est approuvé à l'unanimité, à l'exception d'Alain PIECQ absent lors de cette réunion.

**II – DELIBERATION POUVOIR AU MAIRE : SERVITUDES ACQUISITION DU
TERRAIN DE M. BERTIER**

Gustave BOSQ explique que pour faciliter la rédaction des actes notariés, il convient de récapituler l'ensemble des opérations d'achats et de ventes de terrain dans le cadre de l'acquisition de M. BERTIER :

- la commune acquiert une surface de 1591 m2 de la parcelle AB37 (nouvelle parcelle AB141) pour un prix de 50 000 €, hors frais notariés
- accès aux 2 sources pour M. BERTIER – pas de problème dans la mesure où le tracé actuel est conservé
- M. BERTIER accèdera à sa parcelle AB140 depuis le chemin communal ZC26 à l'angle de la nouvelle parcelle AB141 et AB36 en busant le canal après accord de l'ASA du canal de Reyssas. La commune prend en charge la pose de ce passage sachant que les fournitures sont réglées par M. BERTIER.
- une servitude de réseau et canalisation sur les parcelles AB38, AB39, AB140 et également AB46, AB 48 pour évacuation des eaux parasites (subsistants sur le terrain) et eaux pluviales au profit de la parcelle AB141 est vendue par M. BERTIER à la commune

L'ensemble des fournitures assainissement, eau et passage busé seront à la charge de M. BERTIER

- Pour le raccord au Canal de l'ASA de M. BERTIER, le tuyau devra être intégré au talus en aval de la RD9.

- l'ensemble des frais de notaire sera à la charge de la commune.

Délibération prise à l'unanimité

.../...

M. le Maire précise que l'acte de vente BOREL doit être signé le 19 OCTOBRE.

III – DELIBERATION CHARGES GITES COMMUNAUX

Jusqu'à présent la re-facturation de ces charges se faisait de façon aléatoire.

La location des gîtes devenant fréquente, M. le Maire propose de fixer des forfaits :

- 15 € du 15/04 au 14/10 par semaine, et ce dès le premier jour de location
- 25 € du 15/10 au 14/04 par semaine, et ce dès le premier jour de location

Délibération est prise à l'unanimité

Le cas de M. AVIGNON est évoqué – Gustave BOSQ va reprendre contact avec lui.

IV – SDIS – APPROBATION ET SIGNATURE DE LA CONVENTION DE PRESTATION DE SERVICE

Monsieur le Maire rappelle qu'en vertu de ses pouvoirs de police, l'autorité municipale est tenue d'assurer le bon ordre, la sécurité et la salubrité publique.

Etant donné la compétence reconnue au Maire en matière de défense extérieure contre l'incendie, Gustave BOSQ soumet au Conseil le projet de convention à signer avec la SDIS.

Coût 30 € par poteaux Incendie (au nombre de 15).

Délibération est prise à l'unanimité

V – PRESENTATION DU RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE ASSAINISSEMENT

Ce document sera transmis par mail à l'ensemble du Conseil pour information.

VI – DELIBERATION SUR LE DROIT DE PREEMPTION URBAIN SUR LA PARCELLE TOTALE OU EN PARTIE

Considérant qu'il est nécessaire que la commune puisse poursuivre ses opérations d'aménagement, il est proposé d'instaurer un droit de préemption simple sur les secteurs du territoire communal sur l'ensemble des zones urbaines (U) et des zones à urbaniser (AU) de plan local d'urbanisme.

Yves SEARD fait remarquer que dans certains cas, la parcelle amputée risque d'être inutilisable.

Délibération est prise par l'ensemble des Conseillers, moins 1 abstention.

VII – ETUDE DE LA DEMANDE DE SOUTIEN POUR UN PROJET SCOLAIRE

M. le Maire donne connaissance d'un courrier émanant de M. Lionel LiRON, professeur au lycée d'Embrun. Il nous expose son projet scolaire qui doit se clore par un voyage au Portugal et demande la participation financière de notre commune sachant qu'une élève habite PUY ST EUSEBE.

Après discussion et réserve d'Olivier BERGERETTI, il semble normal que nous participions, mais que le montant retenu soit plutôt versé directement à l'intéressée. A voir – somme déterminée 100 €.

10 conseillers donnent leur accord - 1 Abstention.

VIII – VENTE TERRAIN COMMUNAL à Rémi ALLEC

Il est proposé de vendre à Rémi ALLEC une parcelle de 1 Hectare (sur ZH 32) pour un montant global de 8000 € - comprenant une partie constructible et une partie de landes et de terres.

Les frais de notaire seront à charge de l'acheteur et les frais de géomètre à charge du vendeur.

Préparation en cours d'une convention qui doit être signée avant le 30 Juin 2020

Délibération est prise à l'unanimité

IX – DELIBERATION COORDONATEUR ET RECENSEUR 2020

Dans la perspective du recensement 2020, il est nécessaire qu'un coordonateur soit désigné par la commune pour suivre la formation nécessaire. M. le Maire propose que notre Secrétaire de Mairie suive cette formation.

Délibération est prise à l'unanimité.

X – QUESTIONS DIVERSES

- a) Alain PIECQ aborde le sujet du contrôle technique du véhicule d'entretien. Il s'agit de la sécurité de Régis. Il se met à disposition de la commune pour s'occuper de cette intervention.
- b) Alain PIECQ a assisté à une réunion TOURISME, où il a été fait mention du petit montant de la taxe de séjour recueillie par notre commune, entre autres.
Il serait nécessaire de faire une information auprès des loueurs de la commune.
La COMCOM met à disposition des communes une remorque pour informations touristiques, à voir.
- c) Olivier BERGERETTI évoque le ramassage de carcasses de voitures aux Pins.
- d) Gustave BOSQ informe le Conseil de 2 réunions importantes la semaine prochaine :
 - le lundi 14 Octobre à 14 heures :STRATORIAL - rendu de l'étude financière
 - le mercredi 16 Octobre à 15 heures : ICARE – projet nouvelle mairie.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 21 heures.
